

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 246

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

494 283 146 RCS Caen.

VAN-K.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 333000.00 EUR.

Adresse : Route de Paris, Zone Industrielle, 14120 Mondeville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : 494 283 146 RCS CAEN VAN-K Forme : Société par Action Simplifiée Capital : 333.000 euros Adresse : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris Opposition : Article L236-15 du Code de Commerce Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION - Société Absorbante : SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE- SAS au capital de 223.063.152 euros – Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris – RCS CAEN 319 730 339 - Société Absorbée : VAN-K – SAS au capital de 333.000 euros - Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris – RCS CAEN 494 283 146 - Date du projet de fusion : 17 juillet 2026 - Actif apporté : 1.394.475 euros – Passif pris en charge : 3.954.970 euros – Soit un actif net apporté de – 2.560.495 euros - Date d'effet de la fusion : 01/01/2026 - Rapport d'échange de droits sociaux : la société SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE détenant la totalité des titres composant le capital social de la société VAN-K, renonce à l'attribution d'actions de son propre capital. L'opération de fusion par voie d'absorption de la société VAN-K ne donnera donc lieu à l'émission d'aucune action nouvelle de la société absorbante et corrélativement à aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée. - Prime de fusion : la différence entre l'actif net reçu de la société VAN-K, soit – 2.560.495 euros, et la valeur nette comptable des titres de cette société dans les comptes de la société SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE, soit 0 euro, constituera un mali de fusion d'un montant de 2.560.495 euros - Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 21 juillet 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de CAEN pour chacune des sociétés..